

Pièce 1 - Memorial Medical Center

Récapitulatif des directives et remises liées aux revenus

À partir Avril 2021

basé sur le revenu familial brut publié par le
Department of Health and Human Services
(ministère de la Santé et des Services sociaux)
(<https://aspe.hhs.gov/poverty-guidelines>)

Partie I Remise automatique appliquée avant le premier relevé pour tous les non-assurés - 73 %

Partie II Remise pour non-assurés basée sur la coopération

Revenu familial brut en pourcentage des lignes directrices fédérales sur la pauvreté

Taille de la famille	Taux fédéral au 13/01/21	300 % du taux fédéral	301 % et plus
1	\$12,880	\$38,640	
2	\$17,420	\$52,260	
3	\$21,960	\$65,880	
4	\$26,500	\$79,500	
5	\$31,040	\$93,120	
6	\$35,580	\$106,740	
7	\$40,120	\$120,360	
8	\$44,660	\$133,980	
Pour chaque personne supplémentaire	\$4,540	\$13,620	
Remise patient sur les frais bruts		27 %	0 %
Remise automatique pour non- assurés		73 %	73 %
Remise totale pour non-assurés		100 %	73 %

Partie III Responsabilité maximale du patient

Après application des parties I et II, le montant maximal qui peut être collecté sur une période de 12 mois pour les services de santé représente 25 % du revenu familial du patient.

ATTENTION : Des services de traduction sont disponibles gratuitement en espagnol, en français, en langue des signes américaine (ASL) ainsi que dans d'autres langues. Appeler le 217 788 3360 (ATS : 217 788 2198). Memorial Health System se conforme aux lois fédérales en matière de droits civils en vigueur et n'exerce aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, l'âge, le handicap ou le sexe.

